

APPEL DE PROJETS :
JUSQU'À 500 000 \$
EN ONTARIO

Engagés dans des projets d'ici



CAISSE DESJARDINS ONTARIO

APPEL DE PROJETS

Fonds d'aide au développement du milieu

Du 16 avril au 16 juin 2024

Critères d'admissibilité

- L'organisme demandeur doit déposer son projet en ligne au www.desjardins.com/ontario entre le 16 avril au 16 juin 2024;
- L'organisme est à but non lucratif ou de nature coopérative. Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la caisse tels que les bourses d'études et le soutien aux entrepreneurs;
- Le projet est en lien avec la mission et les valeurs de la Caisse et il aura des retombées positives dans notre milieu;
- Le projet doit avoir des retombées concrètes pour la collectivité et être en lien avec les cinq priorités d'investissement de la Caisse :

Priorités d'investissement	Détails
Entrepreneuriat et relève	<ul style="list-style-type: none"> • L'urgence d'agir • Encourager l'entrepreneuriat ainsi que la relève en lien avec le transfert d'entreprises • Assurer notre présence et collaboration avec les organismes pour les nouveaux arrivants
Créneaux économiques d'excellence et innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'activité en dehors des grands centres et support aux initiatives locales • Prévenir l'exode de la matière grise et encourager les leaders à demeurer dans les communautés • Impact sur les priorités d'emploi et d'entrepreneuriat
Réussite éducative et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement et fidélisation du membership • Favoriser l'employabilité • Portée importante sur plusieurs priorités d'investissement
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Toile de fonds à tous les projets et essentiel à une image positive auprès de nos membres • Élément sensible auprès de la jeunesse
Santé et saines habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu qui touche une grande partie de la population qui est vieillissante • Maladies mentales • Favoriser les saines habitudes de vie

- L'achat des biens et/ou des services requis pour la réalisation du projet devra être effectué auprès d'entreprises situées sur le territoire de la Caisse dans la mesure du possible;
- La Caisse a accès aux états financiers vérifiés de l'organisme;
- Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur l'utilisation de la contribution financière de la Caisse;
- Des efforts d'autofinancement et une capacité d'existence à moyen terme sont démontrés;
- Les dirigeants et les employés de la Caisse ne peuvent être demandeurs ni à titre personnel ni au nom d'un organisme. Ils peuvent cependant être administrateurs de l'organisme présentant une demande.
- Le projet ne peut pas être financé entièrement avec la contribution de la Caisse Desjardins Ontario. L'organisme doit démontrer qu'il y a d'autres partenaires ou autres sources de revenus pour la réalisation du projet.

Exclusions

- L'organisme ne pourra obtenir deux contributions financières dans la même année;
- Les sommes ne doivent pas servir aux opérations courantes, à l'équilibre du budget d'exploitation (ex. : salaire) ou à éponger un déficit;
- Les sommes ne doivent pas remplacer des subventions de fonctionnement.
- Les sommes ne peuvent pas servir à financer des structures de jeux ou un aménagement de cour d'école;
- Un organisme récipiendaire d'une somme de « l'Appel de projets en 2022 », ne peut pas soumettre une demande pour le même projet.

Processus décisionnel

- Un maximum de 50 000 \$ sera alloué par projet. Un total de 500 000 \$ sera investi dans la collectivité, soit 125 000 \$ par région (Ottawa, Est ontarien, Grand Toronto/Sud-Ouest, Sudbury/Nord);
- Le jury fera l'analyse des projets et ceux sélectionnés seront par la suite présentés au comité de coopération pour approbation;
- Les projets sélectionnés seront dévoilés dans la semaine du 19 août 2024;
- Les projets retenus seront par la suite affichés sur la page Facebook de la Caisse afin que la communauté puisse voter pour son coup de cœur. Le projet obtenant le plus de votes recevra un montant additionnel de 5 000 \$ pour son projet.
- La Caisse se réserve le droit de rediriger la demande vers un autre de ses programmes d'aide financière.